

N°	Objet de l'arrêté	Date
7	DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE PERMANENTE AUX 4 ADJOINTS	23/03/26

Le Maire de la Commune de Jardin,

Vu le Code des Communes,

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal,

Vu la délibération du 21 mars 2026 déterminant le nombre des Adjointes,

ARRETE

Article 1 :

- ✚ M. Bernard ROQUEPLAN, Maire,
sera chargé du personnel administratif

Article 2 :

Délégation de fonction et de signature permanente est donnée aux quatre adjoints ci-dessous nommés, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire :

- ✚ Mme Sylvie DURANTON,
1^{ère} Adjointe, chargée du CCAS - affaires sociales, logements sociaux, protocole, vie associative et jeunesse & sports
- ✚ M. André BRACCHI,
2^{ème} Adjoint, chargé des Bâtiments et équipements communaux, commerces, espaces verts, et personnel technique
- ✚ Mme Emilie DEMESY,
3^{ème} Adjointe, chargée des affaires scolaires - périscolaires - conseil municipal d'enfants, du personnel scolaire, de la communication et jeunesse & sports
- ✚ M. Jean-Pierre HUGUET,
4^{ème} Adjoint, chargé des travaux de voirie et réseaux, espaces verts, gestion des déchets, informatique, gestion du cimetière et personnel technique

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire Adjoint de la République, à Monsieur le Trésorier de Vienne, à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et aux intéressés.

Fait à JARDIN, 23 mars 2026,



Le Maire,
Bernard ROQUEPLAN,